

Collection Insee Références

LES ENTREPRISES EN FRANCE

Édition 2018

DOSSIER DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au jeudi 8 novembre 2018 à 18h00

Sommaire

Introductionp.5

Vue d'ensemblep.7

Les dossiers p.13

Effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sur les
prix pratiqués par les entreprises..... p.15

Les échanges internationaux de services de la France p.17

Travail indépendant, patrimoine et contraintes financières :
quelles évolutions au cours du temps ? p.19

L'Insee en quelques mots p.23

Introduction

Cette nouvelle édition du numéro *Les entreprises en France* de la collection « Insee Références » offre une vue structurelle complète de notre système productif. S'appuyant sur des données d'entreprises, cet ouvrage permet d'approfondir le diagnostic agrégé issu par exemple des comptes nationaux, grâce à l'examen des comportements individuels. Il rend ainsi compte de la diversité des entreprises qui constituent le tissu productif en France.

Une partie importante des statistiques diffusées dans ce numéro s'appuie sur le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane). Celui-ci mobilise de nombreuses sources administratives, notamment des déclarations fiscales et sociales, ainsi que des enquêtes statistiques. Compte tenu des délais de recueil de l'information et de la complexité de l'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2016.

L'ouvrage est structuré en deux parties.

La première est constituée d'un **panorama des résultats des entreprises en 2016** et de **trois dossiers** :

- le premier présente une évaluation de l'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sur les prix pratiqués par les entreprises ;
- le deuxième fournit une analyse fine de l'excédent français des échanges internationaux de services ;
- le troisième examine les liens entre travail indépendant, patrimoine et contraintes financières sous l'angle de leurs évolutions respectives au cours du temps.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, **vingt-neuf fiches thématiques et sectorielles** présentent les chiffres de référence sur les entreprises.

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales. Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

Dans la même collection

Parus

Formations et emploi, édition 2018

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018

Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2018

L'économie française, édition 2018

À paraître

France, portrait social, édition 2018

Tableaux de l'économie française, édition 2019

La France dans l'Union européenne, édition 2019

Vue d'ensemble

La définition de l'entreprise correspond ici aux unités légales et aux entreprises profilées (cf. encadré).

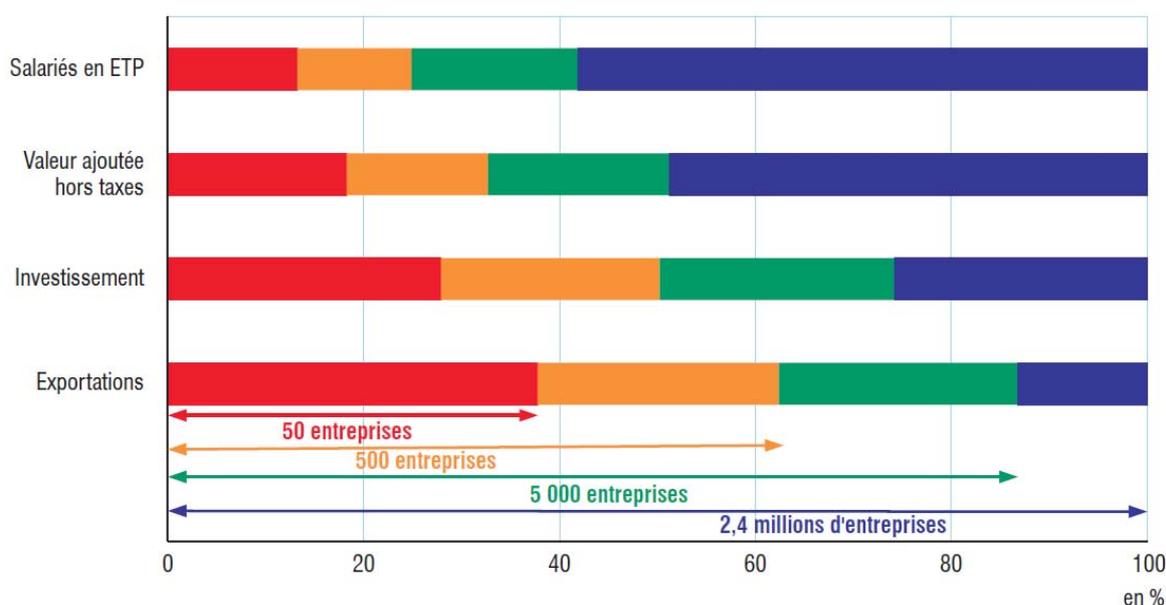
En 2016, les secteurs marchands non agricoles rassemblent 4,2 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 900 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 100 milliards d'euros, soit 57 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française.

L'analyse de l'ensemble des données fiscales des entreprises sur des critères comparables, nécessite de se restreindre à un sous-champ : les 2,4 millions d'entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Elles réalisent un chiffre d'affaires de 3 726 milliards d'euros, une valeur ajoutée de 1 029 milliards d'euros et emploient 12 millions de salariés en équivalent temps plein.

500 grandes entreprises concentrent les deux tiers des exportations et la moitié des investissements corporels

Les exportations et l'investissement sont ainsi fortement concentrés. En revanche, les 500 premières entreprises réalisent seulement un tiers de la valeur ajoutée et ne représentent qu'un quart des effectifs salariés en équivalent temps plein.

Concentration dans les secteurs principalement marchands en 2016



Champ : France, unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : les 50 entreprises ayant les plus fortes exportations concentrent 38 % des exportations totales, les 500 premières entreprises en concentrent 62 %, les 5 000 premières 88 %.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

L'industrie pèse peu en nombre d'entreprises mais celles-ci sont relativement grandes ; le secteur réalise 60 % des exportations de biens et services, 24 % de la valeur ajoutée, 28 % des investissements et regroupe 24 % des salariés. Le commerce réalise 21 % des exportations. Les transports et l'information-communication sont particulièrement concentrés.

Les plus petites entreprises sont très hétérogènes

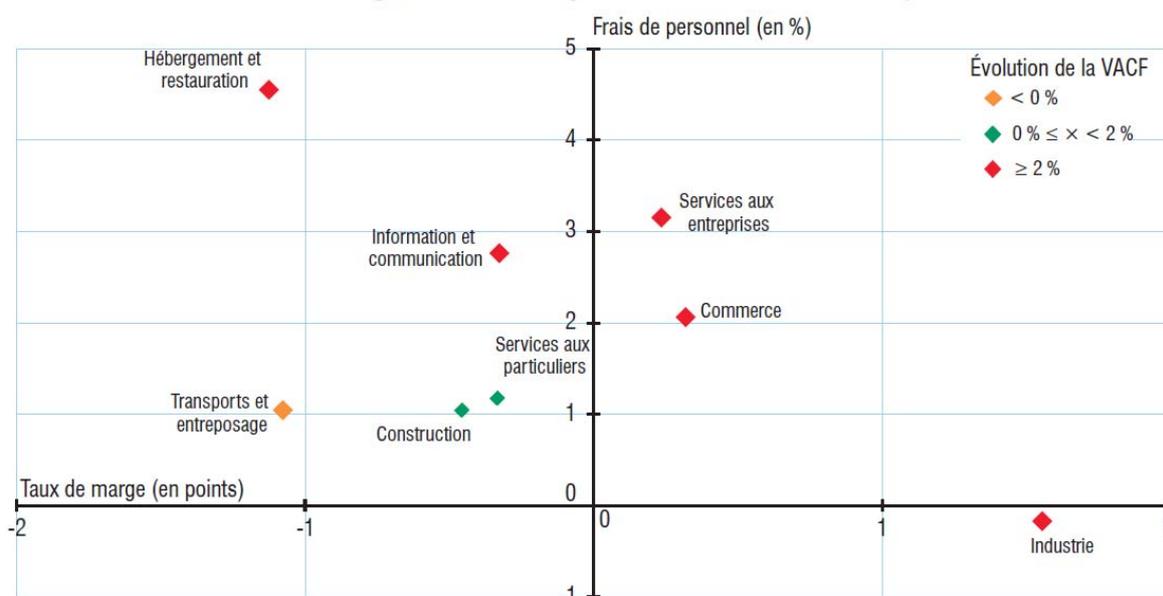
La moitié des entreprises de 250 salariés et plus dégagent une valeur ajoutée supérieure à 33 millions d'euros, contre 100 000 euros pour la moitié de celles de 1 à 9 salariés. Mesurant la dispersion de cette valeur ajoutée, le rapport interquartile est compris entre 3 et 4 pour les entreprises employeuses et s'élève à 27 pour les entreprises sans salarié.

Les plus petites entreprises sont très hétérogènes : artisans, professions libérales, sièges sociaux, SCI, filiales de multinationales... Un quart des entreprises sans salarié ne dégagent pas de valeur ajoutée.

Le taux de marge augmente faiblement en 2016

Le taux de marge des unités légales employeuses s'élève à 23,9 % et augmente faiblement en 2016 (+0,3 point). Il bénéficie d'une progression soutenue de la valeur ajoutée et des allègements de cotisations sociales employeurs, sous l'effet de la montée en charge du Pacte de responsabilité et de solidarité. En revanche, les salaires réels progressent plus rapidement que les gains de productivité, ce qui pèse négativement sur le taux de marge. Seule l'industrie continue de bénéficier d'une nette progression du taux de marge (+1,6 point en 2016). Cette évolution résulte d'une maîtrise des frais de personnel et d'une nette croissance de la valeur ajoutée.

Évolutions du taux de marge, des frais de personnel et de la valeur ajoutée en 2016



Champ : France, entreprises employeuses des unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : dans l'industrie, le taux de marge a augmenté de 1,6 point, les frais de personnel ont reculé de 0,2 % et la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) a augmenté de 2 %.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

Un taux d'investissement en légère croissance et un investissement en hausse

Cette faible croissance du taux d'investissement correspond à une nette hausse de l'investissement en 2016 accompagnée d'une croissance dynamique de la valeur ajoutée. L'investissement des secteurs principalement marchands a été soutenu à la fois par le dispositif de sur-amortissement mis en place en avril 2015 et la diminution des coûts de financement. Les activités immobilières sont les plus contributrices à la hausse de l'investissement en 2016.

La rentabilité économique et la rentabilité financière sont stables tandis que le taux d'autofinancement recule. Cette stabilité des indicateurs de rentabilité fait suite à une hausse en 2015. Les indicateurs s'étaient alors

améliorés en raison notamment de la montée en charge du CICE et du Pacte de responsabilité ; ils étaient orientés à la baisse sur la période 2010-2013.

En 2017, des créations d'entreprises au plus haut niveau et des défaillances en baisse

Dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, 591 300 entreprises ont été créées en 2017, soit 7 % de plus qu'en 2016. Les créations d'entreprises sont à leur plus haut niveau depuis 2010. Quant aux défaillances d'entreprises, elles sont en fort recul depuis la fin 2015.

Quelques définitions

De l'unité légale à l'entreprise

L'entreprise a longtemps été définie en France sur un plan purement juridique. Dans les statistiques comme vis-à-vis du droit, l'entreprise était de fait associée à sa personnalité juridique, l'« unité légale », à savoir un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production. La loi de modernisation de l'économie de 2008 et son décret ont donné pour la première fois une définition économique de l'entreprise, c'est-à-dire « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services et jouissant d'une certaine autonomie de décision ». Cette nouvelle définition permet de mieux appréhender l'organisation en groupe. En effet, l'assimilation de l'entreprise à l'unité légale rend mal compte de la réalité des sociétés détenues par d'autres dans une organisation de groupe, celles-ci pouvant avoir une autonomie de décision limitée voire inexistante.

Le profilage des groupes

Dans une optique de mise en œuvre de cette nouvelle définition, le profilage consiste à identifier, parmi les groupes, la ou les entreprise(s) pertinente(s) au sens de la loi de 2008 ainsi qu'à reconstituer leurs comptes consolidés. On parle alors d'entreprises profilées. Les opérations de profilage par l'Insee s'étalent sur plusieurs années. Les grands groupes sont profilés en étroite coopération avec les groupes eux-mêmes. Les groupes de plus petite taille sont constitués par algorithme.

En 2016, la définition de l'entreprise est encore hybride. Pour la plupart d'entre elles, la définition juridique prévaut encore et une entreprise correspond à une unité légale. Pour une cinquantaine de grands groupes complexes, les unités légales ont été remplacées par les entreprises au sens économique. La définition économique de l'entreprise sera généralisée lors de la prochaine édition de l'Insee Références « Les entreprises en France » (édition 2019). L'ensemble des résultats économiques et financiers pour l'année 2017 (et l'année 2016) seront présentés sur la base de cette nouvelle définition. Cette définition plus pertinente sur le plan de l'analyse économique permettra une meilleure lecture du tissu productif et de ses transformations.

Les dossiers

Effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sur les prix pratiqués par les entreprises

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a réduit massivement le coût du travail rémunéré sous 2,5 fois le Smic. Cette baisse du coût d'un facteur de production – le travail – pour les entreprises peut se transmettre aux entreprises clientes *via* des réductions de prix.

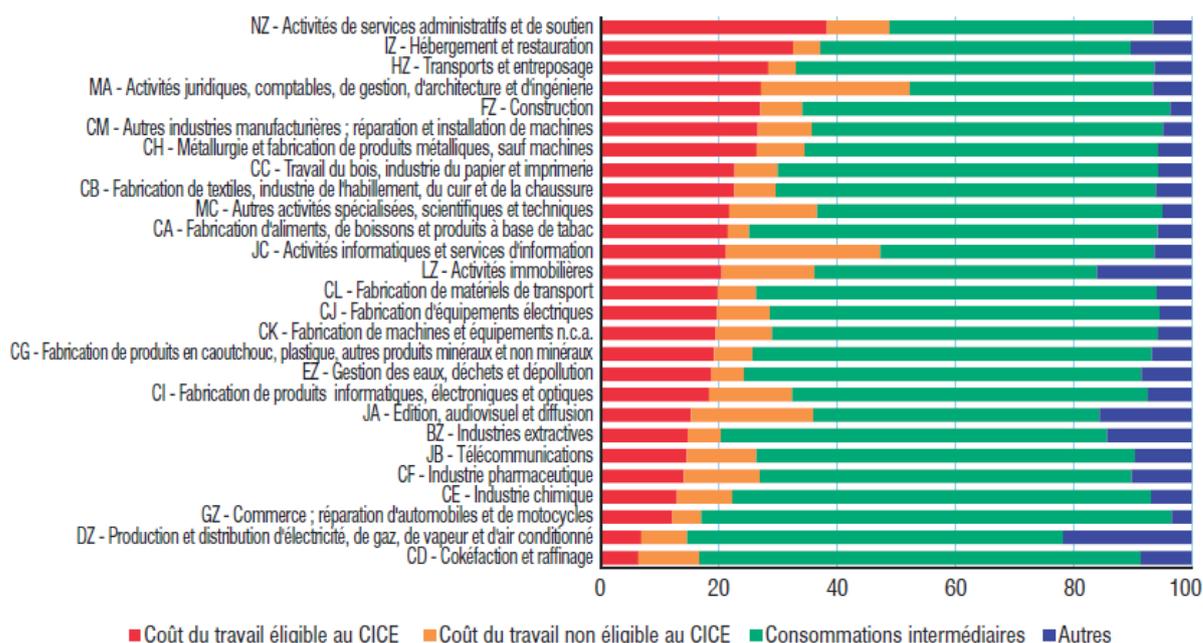
Le CICE est à l'origine d'une baisse des coûts de production très variable selon les secteurs de l'économie

Le CICE constitue une réduction d'impôt sur les sociétés, égale à 4 % de la masse salariale de l'entreprise en 2013 hors salaires supérieurs à 2,5 SMIC. Le taux du CICE est passé de 4 % à 6 % à compter de 2014.

Tous les secteurs d'activité n'ont pas été affectés de la même manière. La réduction effective de coûts que permet le CICE varie en fonction de la structure des coûts des entreprises, qui se partage entre masse salariale éligible au crédit d'impôt, masse salariale non éligible, consommations intermédiaires et autres coûts.

La baisse des coûts de production induite par le CICE a été plus prononcée dans les secteurs très intensifs en main-d'œuvre peu qualifiée : par exemple, les salaires éligibles au CICE représentent 38 % du coût total dans les services administratifs et de soutien aux entreprises. A contrario, dans l'industrie, secteur moins intensif en main-d'œuvre peu qualifiée, ces salaires représentent au plus 25 % du coût total, l'essentiel des coûts étant plutôt imputables aux consommations intermédiaires.

Incidence du CICE sur les coûts selon les secteurs d'activité



Champ : entreprises au sens des unités légales imposées à l'impôt sur les sociétés.

Lecture : dans les activités de services administratifs et de soutien aux entreprises, en moyenne, la masse salariale éligible au CICE représente 38 % des coûts.

Note : les coûts du travail éligibles et non éligibles sont approchés par produit des salaires bruts et cotisations patronales avec le ratio d'éligibilité des salaires bruts au CICE. Les consommations intermédiaires incluent les achats de matières premières et de marchandises et les autres charges externes. Les autres coûts incluent les opérations en commun, les charges financières, les charges exceptionnelles, la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Sources : *Ésane* ; *DADS* ; *MVC, année 2013*.

Au sein d'un secteur, la variation des prix pratiqués par les entreprises peut être liée à leur degré d'exposition au CICE

À partir de données microéconomiques, au niveau des entreprises, les variations des prix des entreprises sont comparées à leur degré d'éligibilité au CICE, secteur par secteur, pour en déduire l'effet du CICE. Afin d'isoler l'effet du CICE sur les prix pratiqués par les entreprises, il a été tenu compte d'autres variables économiques pouvant influencer sur les prix : l'évolution des prix des consommations intermédiaires ainsi que les chocs

macroéconomiques communs pouvant affecter les entreprises d'un même secteur (choc de demande, crise financière, entrée d'un concurrent sur le marché, etc.).

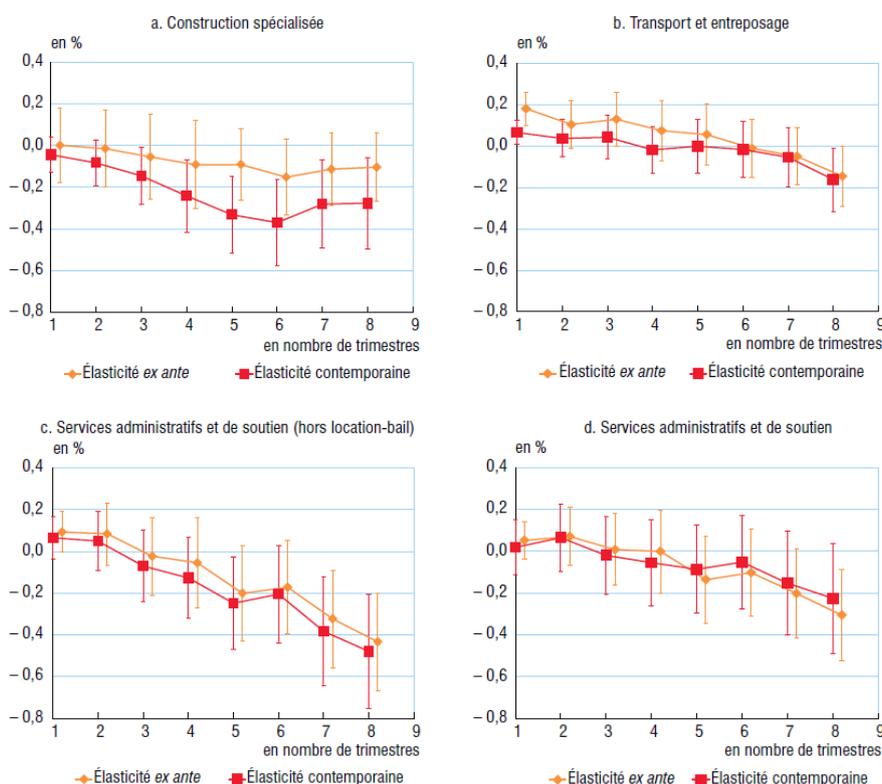
Les entreprises les plus bénéficiaires du CICE ont baissé leurs prix dans les services qui emploient d'abord une main-d'œuvre peu qualifiée

Les prix s'ajustent lentement à la variation de coût induite par le CICE. Il faut donc attendre jusqu'à deux ans avant de percevoir des effets significatifs. C'est dans les **secteurs les plus intensifs en main-d'œuvre peu qualifiée que les entreprises ont le plus utilisé le CICE pour baisser leurs prix**. Ainsi, dans les secteurs des services administratifs et de soutien aux entreprises, du transport et entreposage et de la construction spécialisée, les entreprises les plus bénéficiaires du CICE ont davantage réduit leurs prix que les autres. A contrario, **dans l'industrie manufacturière et les services intensifs en main-d'œuvre plus qualifiée, l'effet du CICE sur les prix n'est globalement pas significatif (sur le plan statistique)**. C'est plutôt le prix des consommations intermédiaires, facteur de coût important, qui détermine à court terme le prix des produits des entreprises.

Les conséquences macroéconomiques des effets de diffusion du CICE restent à éclairer

Puisqu'elle analyse séparément les différents secteurs, la démarche considérée ici n'apporte pas un éclairage macroéconomique sur **les conséquences globales des transferts des bénéfices du CICE** le long des chaînes de valeur. Elle suggère en revanche que des secteurs fortement bénéficiaires en proportion de leurs coûts totaux **ont pu transmettre à leurs secteurs clients des baisses de prix significatives**. La part des consommations en services administratifs et de soutien aux entreprises représente en effet de 4 % à 8 % des coûts totaux en moyenne dans les branches industrielles, et celle des services de transport de 2 % à 4 % en moyenne. **Ainsi, une partie des bénéfices du CICE a pu transiter le long des chaînes de valeur en modérant les prix pratiqués par les entreprises entre elles.**

Dynamique de l'effet du CICE selon les secteurs



Lecture : d'après le modèle, pour les entreprises des services administratifs et de soutien aux entreprises, une baisse de 1 % du coût du travail provoqué par le CICE mesurée par la créance effective entraîne une baisse de 0,05 % des prix au bout de 4 trimestres et une baisse de 0,23 % au bout de 8 trimestres.

Note : période d'estimation : 2009-2015.
Sources : OPISE ; Esane ; MVC ; DADS.

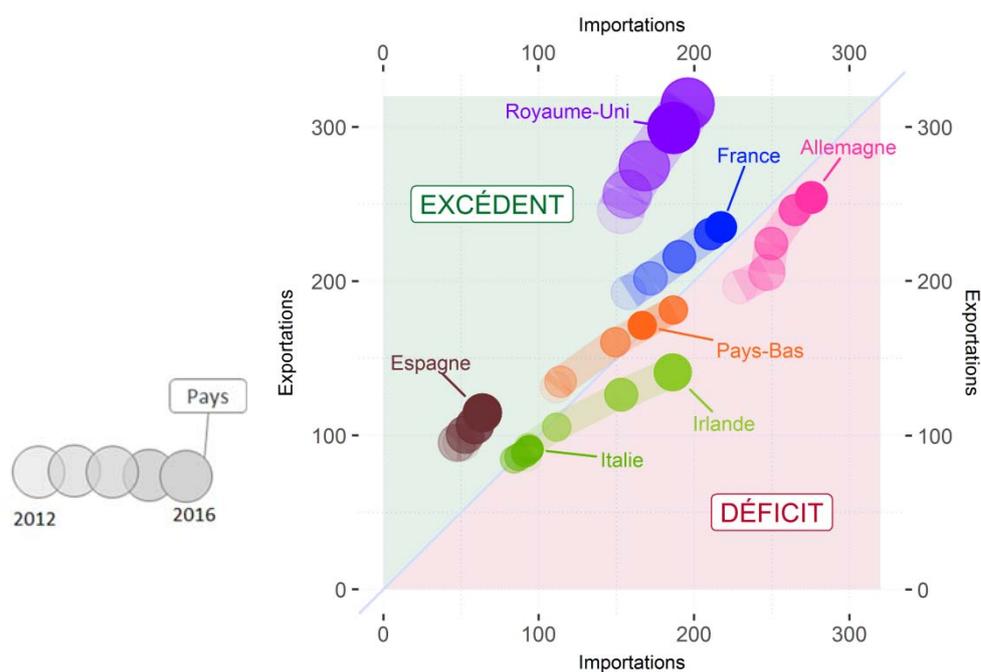
En 2016, la France exporte pour 235 milliards d'euros de services et importe pour 217 milliards. Le solde des échanges de services est structurellement excédentaire et maintient la France parmi les quatre premiers pays de l'Union européenne. Il s'est toutefois replié entre 2012 et 2016. Cette évolution peut être comparée à celle des autres pays européens.

La France se maintient parmi les quatre premiers pays de l'Union européenne en termes de solde des échanges de services

Le solde des échanges de services de la France est structurellement excédentaire, et lui permet d'être le quatrième pays européen exportateur net de services. Il se dégrade néanmoins entre 2012 et 2016, passant de 31 à 18 milliards d'euros. Dès 2017, il regagne 8 milliards ; l'impact des attentats de 2015 et 2016 en France sur l'excédent des voyages s'atténue en effet.

Entre 2012 et 2016, la part dans le PIB des exportations de services progresse de 1,3 point en France (10,5 % en 2016). Cette augmentation est plus prononcée qu'en Allemagne (+ 1 point) et au Royaume-Uni (+ 0,7 point). La part des importations de services dans le PIB de la France progresse toutefois davantage : +2,2 points, pour atteindre 9,7 % en 2016.

Échanges de services de sept pays de l'Union européenne de 2012 à 2016
en milliards d'euros



Lecture : L'abscisse de chaque disque indique le montant des importations en milliards d'euros, son ordonnée celui des exportations. Un disque dans le triangle en haut à gauche (resp. en bas à droite) représente un excédent (resp. un déficit). Sa surface est proportionnelle à la valeur absolue du solde. Pour chaque pays, le disque le plus foncé est celui de l'année 2016. Les disques des années précédentes ont la même couleur, qui s'éclaircit en remontant dans le temps ; le disque le plus clair est celui de 2012.
Source : Eurostat (données ITS annuelles) ; calculs Banque de France, Direction générale des Statistiques

La France et l'Allemagne ont en commun un positionnement favorable sur les services financiers. Il constitue pour l'Allemagne le point fort, loin devant la rémunération de la propriété intellectuelle. Pour la France, le principal atout est les voyages. Bien que le solde de l'Allemagne se soit redressé entre 2012 et 2016, il est encore négatif de 21 milliards d'euros en 2016.

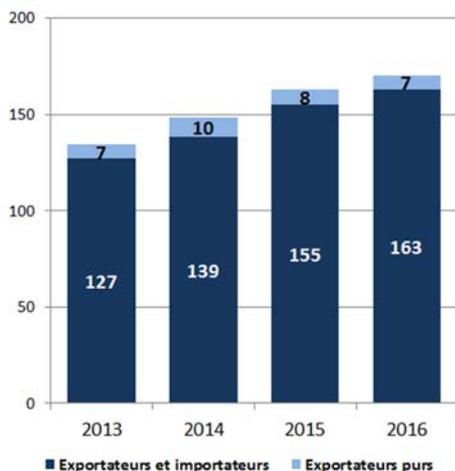
L'intégration dans la chaîne de valeur internationale permet aux entreprises non financières d'être plus performantes sur le marché international des services

Une décomposition du solde des services de la France (hors voyages, services financiers indirectement mesurés et coût du fret et de l'assurance inclus dans le prix des biens échangés), en fonction des caractéristiques des entreprises (structure, nationalité, secteur d'activité et effectif, appréciés au niveau des unités légales), montre que **les entreprises sont plus performantes en termes d'échanges de services si elles sont intégrées à l'économie mondiale**. Notamment, les entreprises qui appartiennent à des multinationales ou qui réalisent à la fois des importations et des exportations de services sont aussi souvent celles qui dégagent un excédent sur les échanges de services.

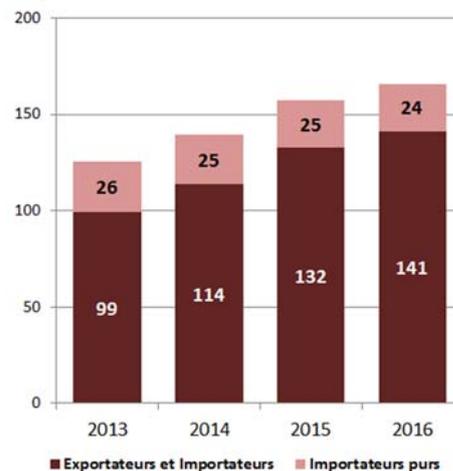
Les entreprises résidentes à la fois exportatrices et importatrices de services sont minoritaires (17 %). Cependant, elles réalisent 94 % des exportations de services et 83 % des importations de services de la France. La majorité de ces échanges internationaux provient de multinationales françaises du transport, de l'industrie et du secteur scientifique.

Échanges de services des entreprises résidentes selon le positionnement sur le marché international de services en milliards d'euros

Exportations



Importations



Champ : Services hors voyages, sifim et coût du fret et de l'assurance inclus dans le prix des biens
Source : Banque de France, Direction générale des Statistiques

L'excédent commercial des firmes multinationales françaises se réduit

Sur le même périmètre partiel, les filiales de multinationales ayant la nationalité française en 2013 demeurent globalement excédentaires en 2016. Néanmoins, leur excédent se réduit fortement : il passe de 13 milliards en 2013 à 5 milliards en 2016. En revanche, les filiales de multinationales étrangères, déficitaires à hauteur de 2 milliards en 2013, dégagent en 2016 un excédent de 1 milliard.

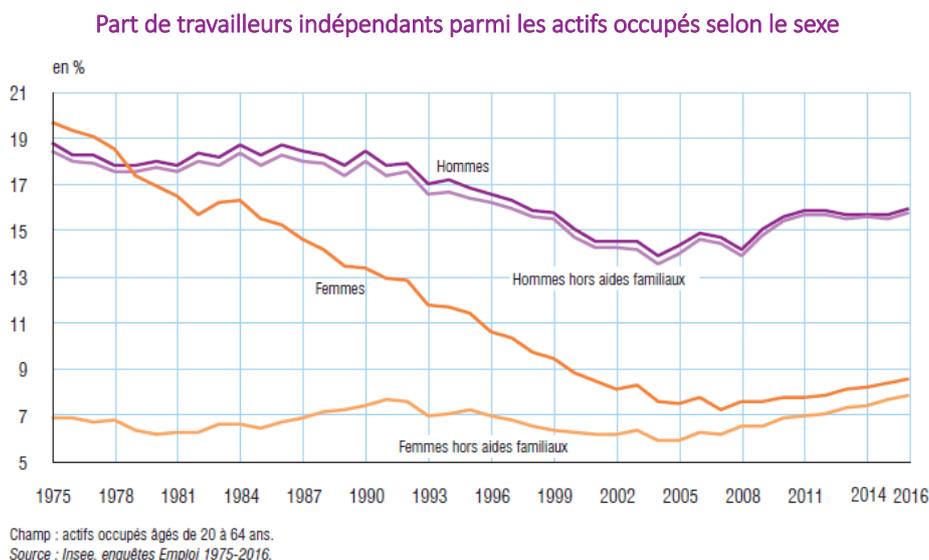
Travail indépendant, patrimoine et contraintes financières : quelles évolutions au cours du temps ?

p. 51 de l'ouvrage

Sur les 40 dernières années, le travail indépendant a été marqué par plusieurs évolutions : baisse globale de la proportion d'indépendants, notamment d'aides familiaux, parmi les personnes en emploi, recul du secteur agricole et essor des services. Sur cette période, les hommes et les femmes indépendants ont constamment exercé des activités différentes. Malgré ces contrastes, **les indépendants, femmes comme hommes, sont surreprésentés parmi les individus ayant les patrimoines les plus élevés**, de manière persistante depuis les années 1980. Cela reflète en partie l'existence d'un lien de cause à effet entre le patrimoine et le choix d'exercer une profession comme indépendant, qui peut s'interpréter comme le reflet de contraintes financières à l'installation à son compte.

La part des travailleurs indépendants parmi les actifs occupés a baissé tendanciellement de 1975 au milieu des années 2000 puis a rebondi légèrement

Les travailleurs indépendants représentaient environ 19 % des actifs occupés en 1975, chez les femmes comme chez les hommes. **Chez les hommes, cette proportion a été stable** jusqu'au début des années 1990, avant de diminuer pour atteindre 14 % au milieu des années 2000. Elle a ensuite légèrement augmenté à la suite de l'introduction du statut d'auto-entrepreneur en 2009. **Chez les femmes, la part d'indépendantes** parmi les actives occupées **a diminué très nettement** jusqu'au milieu des années 2000, où elle était tombée à 7 %, avant de repartir en légère hausse. Cette baisse marquée chez les femmes est due principalement au recul de la part d'aides familiales sur la période.



Les secteurs d'activité des indépendants varient selon le sexe et ont évolué au cours du temps

Chez les hommes, la part d'indépendants exerçant une activité dans le secteur agricole a diminué de plus de moitié au cours des 40 dernières années, de 40 % en 1975 à 17 % en 2016, alors que la part des indépendants exerçant une activité dans les services a suivi une évolution inverse sur la même période. L'augmentation de la part des services concerne également les femmes : en 2016, 68 % d'entre elles exercent une activité d'indépendant dans ce secteur contre 39 % en 1975. Pour les femmes, cette période a aussi été marquée par la baisse de plus de moitié de la part d'indépendantes exerçant dans le secteur du commerce, cette proportion passant de 33 % en 1975 à 15 % en 2016.

Les travailleurs indépendants, femmes comme hommes, sont surreprésentés parmi les hauts patrimoines, de manière stable depuis les années 1980

En 2014, parmi les 5 % de ménages ayant les patrimoines les plus élevés, presque la moitié (46 %) comprend au moins un travailleur indépendant. Malgré les évolutions marquées du poids des travailleurs indépendants parmi les personnes en emploi et de leurs secteurs d'activité du milieu des années 1980 à nos jours, **les travailleurs indépendants sont restés surreprésentés parmi les ménages les plus aisés**. En 1986 par exemple, les ménages comprenant au moins un travailleur indépendant représentaient déjà 31 % des 5 % de ménages ayant les patrimoines les plus élevés.

Part de ménages comprenant un travailleur indépendant selon le niveau de patrimoine

	Ensemble des ménages	Par niveau de patrimoine du ménage				en %
		Dernier quintile	Dernier décile	Dernier vingtile	Dernier centile	
1986	17	27	29	31	41	
1992	14	33	39	43	46	
1998	14	29	36	39	36	
2004	12	29	35	42	50	
2010	12	33	42	49	58	
2014	13	32	42	46	48	

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de 15 à 65 ans.

Note : patrimoine brut de 2010 à 2014 et patrimoine déclaré de 1986 à 2004. Les inactifs et les chômeurs sont classés dans leur profession antérieure.

Source : Insee, enquêtes Actifs financiers 1986 et 1992, enquêtes Patrimoine 1998-2014.

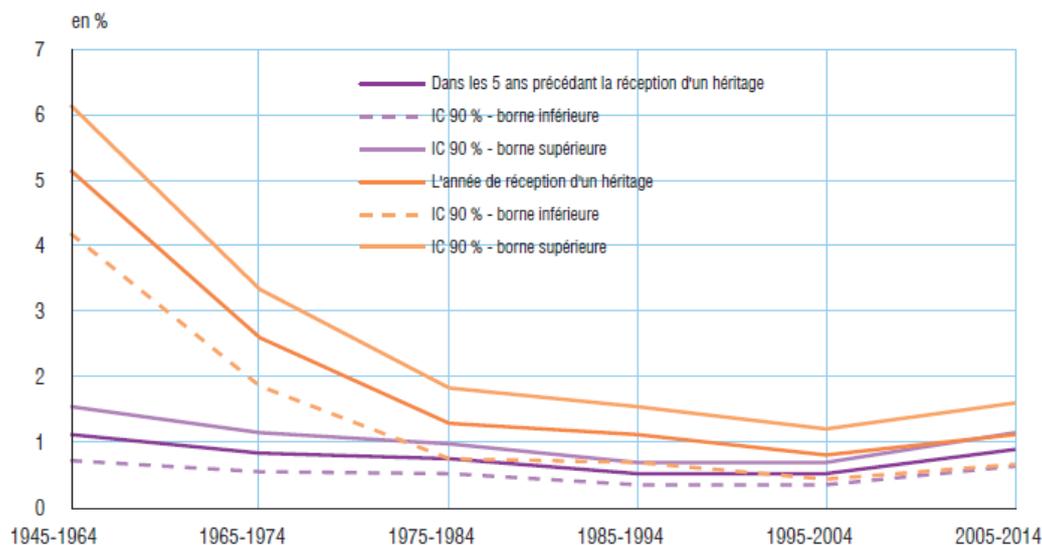
Pour les hommes, l'effet d'une hausse du patrimoine sur la probabilité de devenir travailleur indépendant a diminué au cours du temps

La suite de ce dossier cherche à déterminer s'il existe un lien de cause à effet entre la détention de patrimoine et l'installation à son compte. Elle étudie **l'effet d'une augmentation de patrimoine sur la probabilité de transition vers une activité non salariée**.

La première augmentation de patrimoine considérée est la réception d'un héritage. L'étude porte d'abord sur les hommes ayant reçu un héritage et compare leur probabilité de transition vers une activité non salariée avant la réception de l'héritage avec celle de l'année même de la réception. Sur la période 1945-1964, la probabilité de passage du statut de salarié ou chômeur à celui de non-salarié est de 5 % l'année de réception de l'héritage, contre seulement 1 % dans les 5 années précédant cette réception, et l'écart s'avère significatif d'un point de vue statistique. Néanmoins, cet écart décroît au cours du temps et devient non significatif à partir du milieu des années 1990.

La deuxième augmentation de patrimoine considérée résulte d'une augmentation des prix immobiliers qui enrichit les personnes propriétaires de leur résidence principale. L'analyse de ces variations conduit à des constats semblables à ceux obtenus par l'analyse de la réception d'un héritage.

Probabilité de transition vers un statut non-salarié pour les hommes selon l'année



Champ : hommes salariés ou chômeurs âgés de 20 à 64 ans, ayant hérité, hors individus appartenant à un ménage dans lequel un des membres a reçu une entreprise en héritage.

Lecture : ces courbes représentent les probabilités moyennes de transition des hommes vers un statut de non-salarié dans les 5 ans qui précèdent leur héritage et l'année de leur héritage, en point de pourcentage.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1998-2014, données cumulées.

Pour les femmes, une hausse de patrimoine n'augmente pas la probabilité de devenir travailleur indépendant

Les analyses précédentes ont été ensuite reproduites pour les femmes. Pour celles-ci, quelle que soit la période considérée, on ne trouve pas d'effet statistiquement significatif d'une augmentation de patrimoine sur la probabilité pour les salariées ou chômeuses de devenir non-salariées.

Une explication possible serait qu'elles utilisent un capital moins important quand elles se mettent à leur compte. Une autre explication serait que les femmes font face à d'autres barrières à la création d'entreprise qui sont plus prégnantes que les contraintes financières (aversion au risque différenciée selon le genre, normes socioculturelles relatives à l'utilisation du patrimoine par les membres du ménage selon leur genre).

L'Insee en quelques mots

L'Insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

L'Insee est une direction générale du ministère de l'Économie et des finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.

L'Insee conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Dans son article 1er, la loi statistique française stipule que « la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques sont effectuées en toute indépendance professionnelle ». L'Autorité de la statistique publique, créée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, veille notamment au respect du principe d'indépendance.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire ...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.

Bureau de presse

Les horaires du Bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h00-18h00

Vendredi : 9h30-12h30 / 14h00-17h30

Contact Bureau de presse

bureau-de-presse@insee.fr

01 87 69 57 57

Marie-Paule Llati-Schuhl

Cheffe du Bureau de presse

Retrouvez l'Insee sur :

www.insee.fr

Twitter : @InseeFr

